



## SEMAINE DE PORQUEROLLES 2018

### Avis de course

#### Autorité organisatrice

L'International Yacht Club de Hyères (I.Y.C.H) et le Yacht Club de Porquerolles (Y.C.P) vous invitent à participer à la **20ème SEMAINE de PORQUEROLLES**.

Cette épreuve se déroulera en baie de Hyères du mercredi **9 mai** au dimanche **13 mai 2018**, à partir de l'Ile de Porquerolles.

#### 1 Règles

##### **1.1 La régata sera régie par :**

- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile en vigueur
- Les règles de classes IRC et les règles de jauge concernées
- Les prescriptions et règlements de la FFV
- Les Instructions de Course de la SDP 2018 et les règles du Championnat Inshore Méditerranée en équipage de l'IRC-UNCL 2018
- Navigation nocturne : La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV

##### **1.2 Sécurité et équipement**

- Les bateaux doivent avoir le matériel de sécurité en conformité avec la catégorie de navigation à moins de 6 milles d'un abri.
- Les concurrents devront posséder les cartes marines englobant les parcours côtiers possibles (Réf cartes Shom 7407, 7282 + facultatives : 6615 et 6616).
- **Les enrouleurs ne sont pas admis ; seuls les emmagasineurs « tout ou rien » sont acceptés.**

##### **1.3 Evacuation de détritrus :**

La RCV 55 est modifiée par la phrase suivante : « cependant le rejet de brins de laine lors de l'envoi d'une voile ne sera pas considéré comme enfreignant cette règle ».

#### 2 Publicité :

En application de la Régulation 20 de la WORLD SAILING (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### **3 Admissibilité :**

La participation à la « Semaine de Porquerolles » 2018 est ouverte aux **monocoques jaugés en IRC** à l'exclusion des « sportboats ».

**L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants à cette épreuve et en conséquence de ne pas agréer l'inscription de certains bateaux.**

### **4 Inscriptions :**

**Les dossiers d'inscription complets (certificat de jauge en cours de validité, liste d'équipage, licences, et règlement) devront parvenir à l'organisation Semaine de Porquerolles,**

**Avant le 15 avril 2018, par inscription en ligne sur le site :**

[www.semainedeporquerolles.com](http://www.semainedeporquerolles.com)

**4.1 Les concurrents résidant en France doivent fournir, au moment de leur inscription :**

- Les licences FFVoile « compétition » valides ou à défaut des licences FFVoile « adhésion » avec certificats médicaux
- L'autorisation de port de publicité
- Pour les concurrents mineurs : une autorisation parentale avec désignation du responsable légal.

**4.2 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) non licenciés FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :**

- Un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de la WORLD SAILING
- Une attestation d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'euros. Dans le cas contraire, et conformément aux prescriptions de la FFVoile, chaque équipier se doit de prendre une licence FFVoile annuelle, ou demander d'être rattaché au contrat fédéral FFVoile pour l'épreuve pour la somme de 10€.
- Un certificat médical de non contre-indication de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi que d'une autorisation parentale pour les mineurs.

**4.3 Pour une annulation d'inscription après le 15 avril, une somme de 80€ sera conservée par l'organisation pour frais de dossier.**

### **5 Frais de participation :**

**Les frais de participation, voiliers longueur hors tout, sont les suivants :**

- 15m et +           750€
- 12 à 14,99m       650 €
- 10 à 11,99m       500€
- jusqu'à 9,99m     400€

***Et participation de 20€ par équipier.***

### **6 Programme :**

**Mercredi 9 mai           10 H à 18 H   Finalisation et Validation des inscriptions à Porquerolles  
(Clôture définitive à 18h)**

**Jeudi 10 mai           11 H           1<sup>er</sup> signal d'avertissement (\*)  
*Happy Hours***

Vendredi 11 mai	11 H	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (*) <i>Dîner des vigneron</i>
Samedi 12 mai	11 H	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (*) <i>Happy Hours, en soirée bal des commerçants sur la place du village</i>
Dimanche 13 mai	11 H	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (*) <i>Remise des prix, cocktail</i>

(\*) *Sous réserve de modifications, les concurrents seront avisés par avenant affiché la veille avant 20h.*

### **7 Instructions de course :**

Les instructions de course seront remises aux concurrents, sur place, après validation du dossier d'inscription le Mercredi 9 Mai.

### **8 Parcours :**

Les parcours seront de type construits (banane) et/ou côtier définis en annexe des Instructions de course.

### **9 Système de pénalité :**

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de un tour.

### **10 Classement :**

Le système de calcul sera : Temps sur temps (durée de course exprimée en secondes X TCC)

Le mode de classement utilisé sera le Système de Points à Minima, conformément à l'annexe A4 des RCV.

Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion de la moins favorable sauf si 3 courses validées seulement ont été courues, auquel cas le classement est établi sur ces 3 courses.

L'épreuve sera validée à partir de 1 course validée.

### **11 Chef de bord :**

Le Chef de bord est le responsable de l'équipage en mer

Il lui appartient également de veiller à la bonne tenue de son équipage à terre.

Son nom est précisé dans la liste d'équipage remise au moment de l'inscription en ligne.

Rappel de la loi Française : « Le Chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime. Il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous ses équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaire pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage »

### **12 Décharge de Responsabilité :**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer ou non à une course ou de rester en course relève de leurs propres responsabilités.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

### **13 Places de port :**

Les redevances d'amarrage dans le port de Porquerolles du 9 au 13 mai 2017 sont comprises dans les frais de participation.

Les bateaux souhaitant rester en dehors de ces dates sont priés de se mettre en rapport directement avec la capitainerie du port de Porquerolles.

### **14 Communications radio :**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit pas effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient recevable par tous les bateaux. Restriction applicable aux téléphones portables.

### **15 Droits à l'image :**

Dans le cadre de l'inscription, le chef de bord devra signer le document autorisant l'utilisation des droits à l'image au nom de toutes les personnes présentes à bord.

Les concurrents autorisent les organisateurs de la Semaine de Porquerolles à utiliser sans aucune restriction leur nom, image, texte, vidéo aussi bien d'eux-mêmes que du bateau utilisé.

Ces éléments pourront être publiés, diffusés par tout média (incluant sans limitation la publicité par tous médias). Le nom et la biographie des équipiers pourront également être utilisés à cet effet.

### **Informations complémentaires :**

**Semaine de Porquerolles  
International Yacht Club de Hyères  
Centre Commercial du Nautisme  
Avenue du docteur Robin  
83400 HYERES PORT**

**Mail : [contact@semainedeporquerolles.com](mailto:contact@semainedeporquerolles.com)**

**Tel : 06 46 54 86 77**

**[www.semainedeporquerolles.com](http://www.semainedeporquerolles.com)**